



Non-titulaires RIN A

18 octobre 2012

La CCP est présidée par Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires au SG/DRH. La CFDT est désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Déclaration préalable des élus CFDT

1 - Sur la situation de l'emploi

1 124 suppressions d'emplois ont été annoncées : quels services et missions seront concernés ? Quelles suppressions supplémentaires sont prévues sur les champs de la ministre du Logement et de l'Égalité des Territoires ? Dans le cadre de la population d'agents qui nous concerne, nous voulons savoir quel en sera l'impact ?

2 – Sur le dispositif suite à la loi de déprécarisation du 12 mars 2012

Nous voulons avoir un point précis sur le dispositif mis en œuvre, avec notamment les différents points d'étape que l'Administration met en place, à savoir :

- calendrier général d'un dispositif,
- liste d'identification des agents éligibles,
- information de ces agents,
- information pour les agents non-éligibles avec les raisons de leur inéligibilité,
- information sur les modalités de passage en CDI pour les CDD, et en RIN pour les CDI (avec les documents administratifs et financiers utiles à la détermination de leur choix),
- information pour les RIN dans le cadre d'une titularisation (avec les documents administratifs et financiers utiles à la détermination de leur choix),

3 – Les suites de la réunion de travail du printemps dernier

A ce jour, nous n'avons reçu aucun document de la part de l'Administration avec des propositions susceptibles de faire avancer les sujets évoqués lors de cette réunion (5 mois se sont passés depuis...), nous proposons de nous réunir dans leurs meilleurs délais pour formaliser les points susceptibles d'évolution dans le cadre d'un calendrier raisonnable (déroulement de carrière, régime indemnitaires, titularisation...).

Nous souhaitons, d'une manière générale, que l'Administration soit dans des dispositions plus communicatives sur l'ensemble des points évoqués plus avant.

Réponses de la présidente

Pour le point 2 : la DRH a attiré l'attention des services de gestion sur la nécessité d'une communication auprès des agents en CDD ou CDI. Un comité de suivi permettra de vérifier la traduction effective du dispositif mis en place et les membres de la CCP seront informés de l'avancée de cette mise en œuvre.

Pour le point 3, le groupe de travail sera réactivé avant la fin de l'année 2012.

Mutations prononcées sur la liste de 2^e niveau

Prise de poste au 1^{er} janvier 2013, sauf indication contraire (accord entre l'intéressé et les services sur une date différente).

Nomservice d'origine service d'accueil

BERGER Annabelle agence européenne environnement SG/SDACCES

GREGOIRE Patrice CGDD DREAL Aquitaine

Par ailleurs a aussi été examinée à cette CCP la mutation des agents non titulaires hors statut RIN.

Nom	statut	service d'origine	service d'accueil
AMIOT François	DAFU	DGALN	DGALN
FARGEIX Denis	CETE	DDT 05	DDT 05
GUERINI Alexandre	SETRA	SN Seine	DRIEA
VUILLEMIN Gérard	SETRA	DGITM	DGITM

Mutations prononcées sur la liste de 1^{er} niveau

Prise de poste au 1^{er} janvier 2013, sauf indication contraire (accord entre l'intéressé et les services sur une date différente).

Nom	service d'origine	service d'accueil
GUIDICI Marinette	DRIEA	DIR Méditerranée

Par ailleurs, sont aussi examinées à cette CCP les mutations d'agents non titulaires hors statut RIN.

Nom	statut	service d'origine	service d'accueil
LAMBERT Jessica	Art4 CDI	DGALN	DREAL Basse-Normandie

Intégration dans le RIN au titre de l'année 2012

14 agents ont intégrés le RIN en 2012.

Réductions d'ancienneté

Au titre de 2011, TOUS les agents bénéficieront d'une réduction d'ancienneté **d'un mois**. Sont exclus de ce dispositif d'attribution de bonification :

- A – les agents au dernier échelon de leur catégorie, soit le 12^e pour les RIN 1^{ère} catégorie, le 10^e pour les RIN Hors catégorie, le 4^e échelon et l'échelon spécial pour les RIN de catégorie exceptionnelle ;
- B – les 46 agents radiés (partis à la retraite) ;
- C – 3 agents n'ayant pas donné satisfaction.

Considérant le nombre de mois de reliquat généré par les dispositions de l'arrêté (68,7 mois soit 26,1 mois en plus par rapport à l'exercice 2010), la CFDT de mande à l'Administration de prévoir des modalités spécifiques au RIN permettant de pouvoir redistribuer ce reliquat aux agents.

Questions diverses

- **Application des évolutions du dispositif des régimes de retraite**
La présidente indique que la DGAFP et la DGFIP ont pris en compte les demandes formulées par le ministère quant au versement de l'intégralité du dernier mois de salaire lors d'un départ en retraite pour limite d'âge. Cette disposition figure dorénavant dans les arrêtés correspondants. Une régularisation interviendra pour les agents ayant été pénalisés lors de l'instruction de leur dossier.
- **Situation des agents « Équipement » en poste à la Culture**
La présidente signale la non-réactivité constante du SG de la Culture par rapport à ce dossier. L'objectif proposé par la Culture est une résolution du dossier en 2013.

Prochaines CCP : promotions - pré-CCP le 15 novembre, CCP le 6 décembre

**Sachez que vos élus sont plus efficaces
lorsqu'ils disposent d'éléments avant la CCP, et même avant la pré-CCP !**

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à les contacter :

Marie-Édith BRETON	École d'Archi. Nantes	02 40 16 01 25
Éric GANCARZ	DDT 77	01 60 56 73 68
André TURCOT	DDT 79	05 49 06 89 00
Jocelyne BLASER	DREAL Midi-Pyrénées	05 61 58 55 43
Rémy BLANES	DGALN	01 40 81 25 01
Christine DEL RIO	CGDD	01 40 81 13 97